

Liste des Eléments du patrimoine bâti à protéger		
Symbole	Définition	Acte instituant la ZPPA
	Saisine pour les terrains d'une superficie égale ou supérieur à 1000 m2	Arrêté Préfectoral du 26 novembre 2012
	Saisine systématique	
Zone 1	Ville médiévale et moderne de Clairà	
Zone 2	Sites protohistoriques et anitiques (El Vigueriu Baix)	
Zone 3	Voie et sites antiques (El pont Trencat)	
Zone 4	Voie et sites antiques (pas d'en Marseillet)	
Zone 5	Site médiéval (Sant-Jaume-de-la-Ribera)	



REVISION 3

COMMUNE DE CLAIRÀ



6.5

PÉRIMÈTRE ARCHÉOLOGIQUE

Echelle : 1/10000 - Format A1

PLU approuvé par délibération en date du 18 août 2017
PLU adapté suite aux demandes du Préfet sur le fondement de l'article L.153-25
du Code de l'Urbanisme - Délibération du CM en date du 06 mars 2018

